Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 060-216004259-20230202-DEL042023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 02 février 2023

N° 04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
26/01/2023

Date d'affichage
26/01/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 02 février 2023 à 19h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de Morienval, sous la présidence, par Mme RULENCE Dorothée, maire, dûment convoqués le 26/01/2023.

Etaient présents :
Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. DELAHAYE Frédéric Mme DE WAELE Isabelle ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme DERRIEN Véronique ; M. MOREAU Régis ; M. KOUAOVI Eric ; Mme PAILLARD Elodie ; M. BRIATTE Hubert

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme DETOURBET Marie Charlotte donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric

Etai(ent) excusé(s) : Mme GAMEIRO Lucie

Etai(ent) non excusé(s) : Mme CHARTIER Florence

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme DERRIEN Véronique

OBJET

OUVERTURE DE POSTE POUR ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Mme la Maire informe le conseil municipal que des besoins de recrutement se font ressentir dans la gestion des espaces verts. Mme la Maire laisse la parole à M. DE SOUSA. Ce dernier explique que l'entretien des espaces verts demande une charge de travail de plus en plus importante tant dans le centre de bourg que dans les hameaux. De plus au vu des projets d'aménagement de cadre de vie, le manque de manœuvre se fait ressentir. M. DE SOUSA propose avec l'aval de Mme la Maire de recruter un agent à temps complet sur le poste permanent vacant d'adjoint technique territorial et un apprenti ayant une spécialisation dans l'entretien des espaces verts. Mme la maire précise que le poste vacant est ouvert seulement aux agents de catégorie C entrée dans la fonction publique sans concours et peut être ouvert à des contractuels. Pour le second, le contrat d'apprentissage a pour objectif de permettre à un apprenti de mettre en application ses connaissances théoriques et de renforcer l'équipe. Mme le Maire précise que des aides sont ouvertes pour ce recrutement en contrat d'apprentissage. Selon son âge, le diplôme préparé et la durée de formation, l'apprenti percevra une rémunération équivalente à un pourcentage du SMIC (c'est un contrat de droit privé)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Mme la Maire à recruter un agent à temps complet sur le poste vacant
- **DIT** que ce poste vacant peut être occupé par les contractuels
- **APPROUVE** le recours au contrat d'apprentissage et **AUTORISE** Mme la Maire à engager toutes les démarches administratives pour la mise en place du contrat d'apprentissage.

Ainsi fait et délibéré le 02/02/2023, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Dorothée RULENCE,
Maire

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)